REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260304-2026_02_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.PONDARD – M.PRIME – M.LEFORT – C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 25 février 2026
Absents excusés : M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-02-08 : VENTE ET ACQUISITION MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tondeuse ISEKI SF 310 mise en vente a trouvé un acquéreur au prix demandé de 10 000 € et que la visite faite pour l'acquisition d'un broyeur d'accotement d'occasion NOREMAT SPRINTA – 160 au prix de 8 800 € HT négocié livré a été concluante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- de valider la vente de la tondeuse ISEKI SF 310 au prix de 10 000 €.
- d'acquérir auprès de DUBOURG SAS un broyeur d'accotement d'occasion NOREMAT SPRINTA – 160 au prix de 8 800 € HT négocié livré.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du